



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 33

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

Objet :	Personnel : mises à disposition
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Caroline BARRE

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

En premier lieu, il y a lieu de dresser les mises à dispositions suivantes :

- Monsieur Pierre-Olivier MALARTRE, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 30 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions de chef du service Vie citoyenne, à partir du 20 octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. À compter du 1^{er} janvier 2024, il intégrera la ville du Puy-en-Velay.
- Monsieur Rafik EL BOUZIDI, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024.

En second lieu, il y a lieu de prolonger les mises à dispositions suivantes, en adaptant les missions confiées ou la quotité effectuée :

- Monsieur Eric MAURIN, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service des sports pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Monsieur Nicolas SANIAL, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 8 heures mensuelles, pour assurer des missions d'encadrement du garage pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

En troisième lieu, et concernant le service Actions et équipements culturels, il y a lieu de prolonger les mises à dispositions suivantes, en adaptant les quotités effectuées :

- Madame Florence OLAIZOLA, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- Madame Catherine PARCHIN, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- Madame Christine PRUNET, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- Madame Corinne BLEU, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- Madame Christelle BOUCHET, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 60 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les durées correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de :

- Monsieur Pierre-Olivier MALARTRE, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 30 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions de chef du service Vie citoyenne, à partir du 20 octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

- Monsieur Rafik EL BOUZIDI, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024 ;

- Monsieur Eric MAURIN, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service des sports pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

- Monsieur Nicolas SANIAL, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 8 heures mensuelles, pour assurer des missions de responsable du garage pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

- Madame Florence OLAIZOLA, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Catherine PARCHIN, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Christine PRUNET, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Corinne BLEU, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Christelle BOUCHET, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 60% de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023